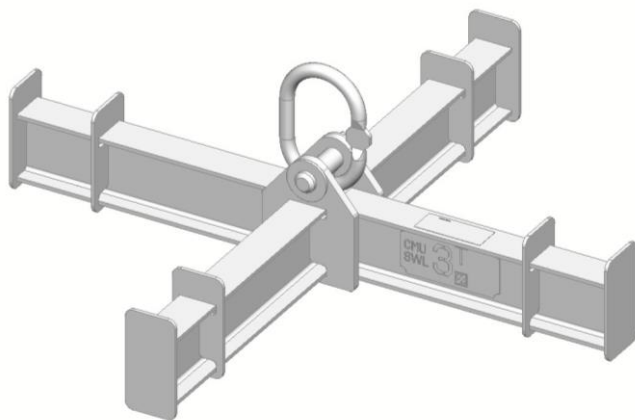


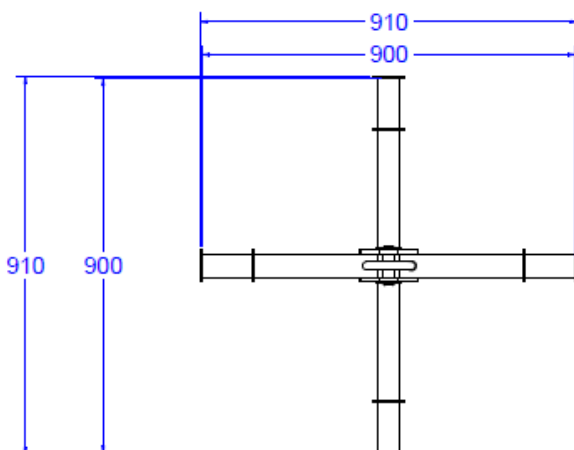
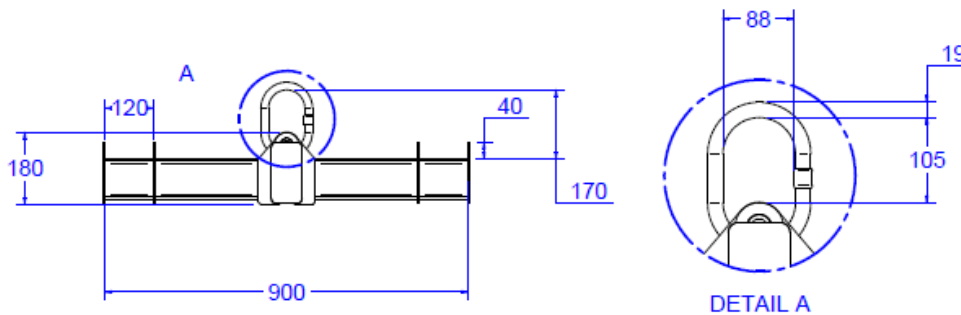
DESCRIPTION GENERALE



Ce palonnier est destiné à la manutention de charges de type « Big-bag » jusqu'à 3000 kg.

Il peut être utilisé avec un pont ou une grue.

CARACTERISTIQUES ET DIMENSIONS



CODE	DESIGNATION	CMU SWL kg	EA mm	h mm	L x l x H mm	POIDS A VIDE TARE kg
60130G	PALONNIER BIG BAG GALVANISE	3000	900	170	910 x 910 x 180	25 kg



AVERTISSEMENTS

⚠ ATTENTION ! En aucun cas, la charge maximale d'utilisation ne doit être dépassée

- ▶ La valeur de la charge (CMU) est indiquée sur chacun des accessoires de manutention.
- ▶ La fonction du palonnier est d'assurer spécifiquement la manutention de charges de type « Big-bag » avec une grue ou un pont. De façon générale, ne jamais utiliser ce palonnier dans des conditions non compatibles avec les règles de sécurité ou pour des fonctions non prévues.
- ▶ La manutention ne doit jamais être effectuée au-dessus de personnes
- ▶ Ne jamais transporter une personne avec le palonnier

Il appartient au chef de l'entreprise utilisatrice d'établir les consignes de sécurité relatives à la bonne utilisation de ce matériel sur son site d'exploitation et d'en contrôler l'application.

L'équipement en référence est un accessoire de levage.

A ce titre doit répondre aux exigences des articles R.233-11, R.233-11-1 et R.233-11-2 du Code du Travail et à l'arrêté du 1/03/2004.

SECATOL certifie que cet accessoire a été conçu conformément aux normes et aux règles de calcul applicables, et qu'il s'est assuré de son aptitude à l'emploi.

- ▶ Lors de la première mise en service, l'employeur doit procéder ou faire procéder à un examen d'adéquation consistant à vérifier que :
 - ⇒ L'accessoire de levage est approprié aux différents appareils de levage sur lesquels l'utilisateur prévoit de l'utiliser et aux travaux à effectuer, ainsi qu'aux risques auxquels les travailleurs sont exposés.
 - ⇒ Le crochet de l'appareil de levage utilisé est muni d'un linguet de sécurité à ressort.
 - ⇒ Les opérations prévues sont compatibles avec les conditions d'utilisation définies dans la présente notice.
- ▶ Lors d'une remise en service, après toute opération de démontage et remontage ou modification susceptible de mettre en cause la sécurité. L'employeur doit procéder ou faire procéder à une vérification comprenant :
 - ⇒ L'examen d'adéquation
 - ⇒ L'examen de l'état de conservation en particulier des éléments essentiels (anse ou palonnier, crochet, boucles de levage, chaîne)
 - ⇒ L'épreuve statique (charge = 1.5 x CMU pendant ¼ heure)

UTILISATION

⚠ ATTENTION !

- ⇒ Avant chaque utilisation, s'assurer de l'état de l'équipement, de la stabilité de la charge et de son maintien sur l'accessoire.
- ⇒ Vérifier systématiquement que les composantes de la charge soulevées soient solidaires.
- ⇒ Vérifier systématiquement l'accrochage avant toute manutention.

- ▶ Insérer le crochet de l'appareil de levage dans la maille de tête du palonnier
- ▶ Placer les sangles du big-bag dans le logement de chacun des bras pour éviter tout glissement.
- ▶ Lever le palonnier pour mettre en tension et vérifier la stabilité de l'ensemble
- ▶ Lever l'ensemble, puis déplacer la charge.

▶ **Hors utilisation**, entreposer ce matériel de manière stable et de manière qu'il ne puisse être endommagé ou détérioré.

MAINTENANCE

▶ Procéder avant chaque utilisation, et systématiquement en cas d'incident sur l'équipement, aux opérations de contrôle et de maintenance suivantes :

- ⇒ contrôler l'état général, vérifier les soudures
- ⇒ contrôler l'absence de déformation permanente
- ⇒ contrôler les organes de préhension (anneau, maille...)
- ⇒ vérifier la lisibilité des différents marquages

▶ Nous recommandons de consigner ces vérifications sur un carnet de contrôle de manière régulière et au minimum une fois par an.

▶ Vérification périodique :

L'équipement doit être soumis tous les douze mois à une vérification périodique comportant un examen ayant pour objet de vérifier son bon état de conservation, et notamment de détecter toute détérioration susceptible d'être à l'origine de situations dangereuses.

⇒ **Attention !** toute fissure, usure importante ou déformation permanente doit entraîner le rebut